RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce rapport répond à cette obligation pour la Commune. Il sera, comme la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Le budget 2021 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 17 février 2021.

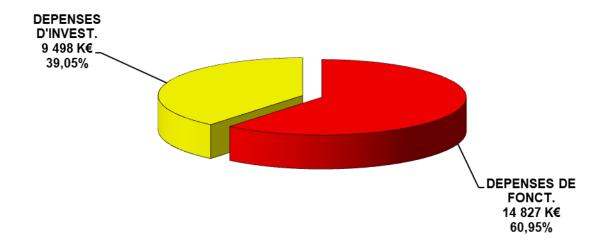
Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- de maîtriser le niveau de la masse salariale,
- de réaliser des économies d'échelle,
- d'atténuer le montant du capital à emprunter en inscrivant ultérieurement des subventions attendues auprès des différents partenaires (Etat, MEL,..) lorsque celles-ci auront été accordées.

Il est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2020.

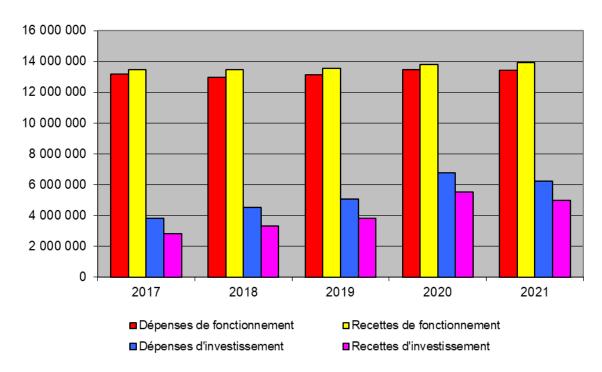
1. Vue globale

La masse budgétaire du budget primitif 2021 est de 24 325 397,54 €, fonctionnement et investissement confondus.



Evolution des Budgets Primitifs Opérations réelles 2017-2021 (hors 1068)

LIBELLE	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	13 191 684	12 992 476	13 139 736	13 459 557	13 438 307
Recettes de fonctionnement	13 460 899	13 479 541	13 552 625	13 791 218	13 936 822
Dépenses d'investissement	3 803 351	4 510 130	5 076 832	6 766 102	6 235 250
Recettes d'investissement	2 800 628	3 325 706	3 806 251	5 513 375	4 970 099



2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 14 827 097,30 € (y compris les opérations d'ordre) et est en légère diminution par rapport à 2020, -0,06% (14 834 856,32 €).

• Dépenses

LIBELLE	2017	2018	2019	2020	2021
011	2 968 542	2 894 107	2 924 903	3 092 461	3 041 917
012	7 797 100	7 872 954	7 974 326	8 145 833	8 198 991
65	1 978 904	1 943 625	1 933 717	1 939 273	1 938 879
66	269 015	239 000	264 000	239 000	236 000
67	43 123	42 790	42 790	42 990	22 520
TOTAL	13 191 684	12 992 476	13 139 736	13 459 557	13 438 307

Les dépenses réelles de fonctionnement (13 438 307 €) diminuent globalement de -0,16 % (-21 250 €).

Elles se décomposent comme suit :

Les charges à caractère général (011) diminuent de 3 041 917 € au lieu de 3 092 461 € (-1,64%)

Les crédits alloués au fonctionnement des services restent limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement. La diminution provient essentiellement du poste de location mobilière (bâtiments modulaires au Parc Maréchal).

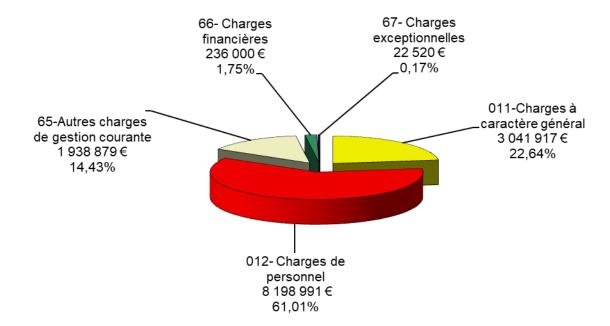
Les dépenses de personnel (012): C'est le premier poste de dépense par importance. Il est majoré de +0,65% soit

+ 53 158 €. Cette hausse s'explique, entre autres, par la prise en charge des évolutions de carrière, la reprise du PPCR (Parcours professionnel des carrières et rémunérations) mais aussi par les recrutements de contrats aidés arrivés en fin de contrat.

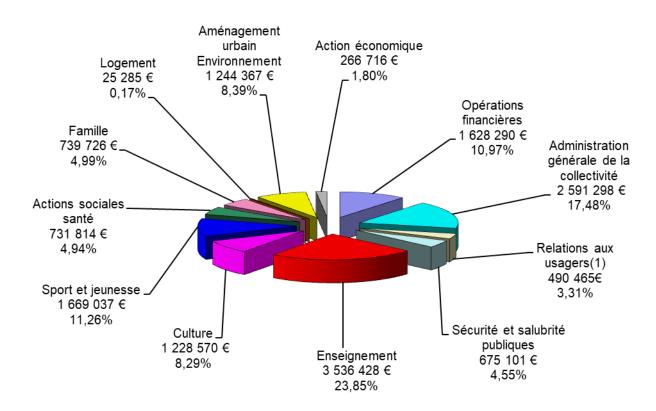
<u>Les subventions et participations (65)</u> sont stables à -0,03% (1 938 879 € au lieu de 1 939 273 €). Les subventions diminuent de 1,72% (-12 213 €) alors que la subvention au CCAS augmente de +17 000 € (+5.28%).

Les charges financières (66) s'établissent à 236 000 € au lieu de 239 000 € en 2020.

Les charges exceptionnelles (67) (-47,62%) diminuent avec le transfert au CCAS de la bourse aux permis de conduire.



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies et le cimetière.

• Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 936 821,72 € en hausse de 1,05% et se répartissent comme suit :

LIBELLE	2017	2018	2019	2020	2021
013	87 229	54 940	24 928	33 791	28 794
70	773 539	730 025	722 230	759 030	756 430
73	9 579 151	9 663 913	9 779 602	9 938 337	9 915 159
74	2 921 556	2 922 917	2 927 856	2 966 277	3 157 235
75	95 424	103 746	94 009	89 783	75 204
77	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
TOTAL	13 460 899	13 479 541	13 552 625	13 791 218	13 936 822

<u>Atténuations de charges (013)</u>: il s'agit des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie et les participations de l'agence de services et de paiement (ASP).

<u>Les produits des services et domaine (70)</u> : ils sont stables. Ces recettes ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2019 sur lequel sont appliquées des évolutions en fonction des éléments connus.

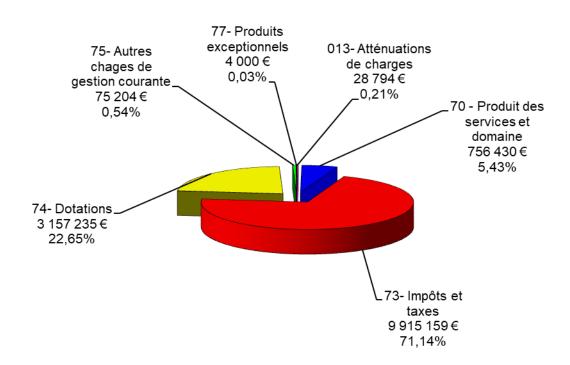
<u>Les impôts et taxes (73)</u>: le montant de 6 407 485 € prévu au compte 73111 n'est qu'une estimation n'ayant pas encore reçu l'état fiscal transmis par les services de l'Etat. Cette prévision a été établie avec une revalorisation des bases d'imposition de 0,2%. Il faut indiquer que, dans ce montant, sont intégrées les compensations d'exonération de TH (270 000 €) et retirée la moitié du produit des valeurs locatives des établissements industriels (-441 037 €). Ce dernier sera compensé par l'Etat sous forme de dotations. Les autres impôts restent stables.

Les dotations de l'Etat (74): les dotations augmentent (+6,43%). Cela est dû essentiellement, comme indiqué ci-dessus, à la compensation par l'Etat, sous forme de dotations, de la diminution de la moitié des bases de valeurs locatives des établissements industriels (+ 441 037 €). Par contre, les compensations d'exonération de TH sont intégrées dans le produit des impositions (73111). Les recettes de la DSU (+ 29 185 €) et de la DNP (+ 8 572 €) augmentent. En revanche, les recettes de la CAF diminuent (-21 000 €) à cause du contrat enfance jeunesse (CEJ) et la fin du dispositif des contrats aidés engendre également une perte de -11 409 €.

Les recettes fiscales et les dotations seront ajustées lors d'une décision modificative après le vote des taux d'imposition et la notification des dotations.

<u>Le compte « autres produits de gestion courante » (75)</u> reste stable. Il s'agit des revenus des immeubles, ou encore du remboursement du personnel instructeur dans le cadre du SIVU Val de Marque.

<u>Les produits exceptionnels (77)</u>: ces recettes sont incertaines.



3. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 9 498 300,24 €, y compris les restes à réaliser et les opérations d'ordre.

• Dépenses :

LIBELLE	2017	2018	2019	2020	2021
Acquisitions immobilières	6 000	3 000	3 000	250 800	331 000
Acquisitions matériel	262 100	219 180	210 532	241 040	282 100
Subvention d'investissement	12 550	12 550			
Remboursement avance					
FCTVA	116 201				
Travaux	2 431 500	3 234 400	3 738 300	5 227 262	4 362 150
Emprunt	965 000	1 031 000	1 115 000	1 037 000	1 250 000
Travaux compte de tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	3 803 351	4 510 130	5 076 832	6 766 102	6 235 250

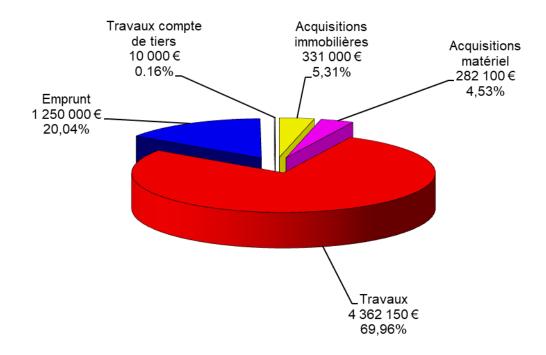
Les dépenses réelles d'investissement (hors reports) sont de 6 235 250 €, soit une diminution de -7,85%.

Pour information, le montant des restes à réaliser est de 3 139 411,24 € et les opérations d'ordre sont de 123 639 € (essentiellement travaux de régie).

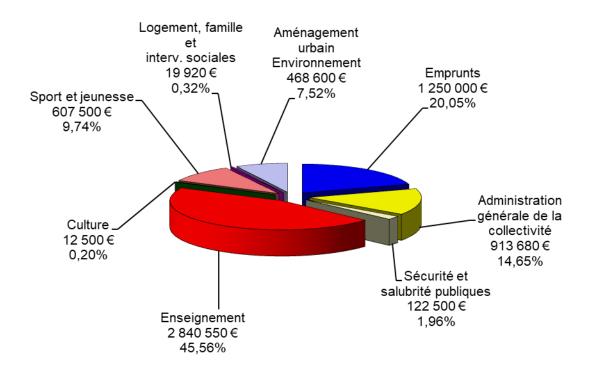
Les principaux projets pour l'année 2021 sont les suivants :

- . Projet du groupe scolaire Paul Bert (maternelle) (2 800 000 €),
- . Extension du réseau de vidéosurveillance (120 000 €),
- . Rénovation terrain synthétique Jean Cholle (534 000 €),
- . Réfection parking arrière Marie Curie (11 550 €)
- . Extension du colombarium (7 500 €),
- . Réfection salle Léo Lagrange (60 000 €),
- . Réfection sentier du Vert Pré (22 600 €),
- . Rénovation parc et maison Dhalluin (300 000 €)
- . Programme d'éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d'éclairage public (mâts, ampoules led)) (430 000 €),
- . Acquisition immobilière : parking Chanzy (130 000 €).

A noter qu'une dépense de 198 000 € a été ajoutée en acquisition immobilière afin de finaliser l'échange avec la MEL des immeubles situés au 64b et 25b rue Jean-Baptiste Lebas. Cette opération est neutre financièrement car elle est compensée par une recette du même montant.



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



• Recettes

LIBELLE	2017	2018	2019	2020	2021
Subventions	82 247	23 000	57 650	114 878	15 000
Emprunts	1 743 405	2 820 355	3 332 836	4 690 261	4 168 334
Dotations	399 000	437 000	369 000	660 000	539 000
Participation financière	33 991	35351	36 765	38 235	39 765
Cessions	531 985	0			198 000
Travaux compte tiers	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	2 800 628	3 325 706	3 806 251	5 513 374	4 970 099

Les recettes réelles d'investissement (hors reports) s'élèvent à 6 248 572,36 € dont 1 278 473,66 € pour les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

Pour information, les restes à réaliser de recettes sont de 1 814 967,39 € et les opérations d'ordre sont de 1 388 790,30 € (868 772,30 € pour le virement (021) et 520 018 € pour les amortissements (040)).

Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 4 168 333,95 €. Ne sont pas déduites les futures subventions que nous pourrions obtenir.

<u>Les subventions (13)</u> correspondent aux 15 000 € de la redevance R2 de la MEL.

Les dotations (10) proviennent essentiellement du FCTVA.

<u>La participation financière (27)</u> correspond à la réintégration de recettes financières du SIVU région câble suite à sa dissolution.

<u>L'autofinancement</u> passe de 1 252 727,32 € à 1 265 151,30 €, soit une augmentation d'environ + 12 400,00 €.

